



Contrôle aux jumelles sens inverse

Par **HVSA1234**, le **22/03/2021** à **18:00**

Controlé aux jumelles sur la voie inverse de l'autoroute avec une vitesse de 190km au lieu de 130 ...est-il possible de contester cette mesure de vitesse car je vois mon compteur à 160km/h au moment du contrôle

[quote]les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **jodelariege**, le **22/03/2021** à **18:14**

bonjour

votre parole ne vaut rien face aux controles des forces de l'ordre

<https://www.permissapoints.fr/infraction-et-legislation/exces-de-vitesse#:~>

Par **Louxor_91**, le **22/03/2021** à **21:08**

HVSA1234,

franchement ? vous y croyez à votre argument ? 190 ? moins les 5% de tolérance ça fait quand même du 180 ? au lieu de 130 max...? oups...